

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale l'IMAA Cruseilles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale l'IMAA Cruseilles

Siège social : 720 Routes des Dronières – 74350 CRUSEILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale l'Imaa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 27 avril 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully

Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tel. : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 484 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 882	7 210	672	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 709 375	1 228 244	481 131	499 057
Installations techniques, matériel et outillage industriels	709 385	635 097	74 288	104 486
Immobilisations corporelles en cours	50 472		50 472	50 472
Autres	420 793	386 884	33 909	22 322
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 347		2 347	2 279
Prêts				
Autres	200		200	200
TOTAL I	2 900 453	2 257 434	643 019	678 816
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	930		930	2 597
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	802 603		802 603	428 770
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	587 318	110 939	476 380	258 269
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	730 278		730 278	907 431
Charges constatées d'avance	4 465		4 465	5 332
TOTAL II	2 125 594	110 939	2 014 656	1 602 399
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	5 026 047	2 368 372	2 657 675	2 281 215

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 137 897	652 572
Excédent ou déficit de l'exercice	518 017	485 325
Situation nette (sous total)	1 655 913	1 137 897
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	287 723	317 445
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 943 636	1 455 341
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	50 000	50 000
TOTAL II	50 000	50 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	32 488	31 589
TOTAL III	32 488	31 589
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	228 302	261 441
Emprunts et dettes financières diverses	2 350	2 350
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 556	161 265
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	70 093	61 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 756
Autres dettes	126 618	193 235
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	74 632	61 809
TOTAL IV	631 550	744 284
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 657 675	2 281 215

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	17 803	18 303
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 608 734	2 487 112
dont parrainages	331 610	245 558
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	63 649	20 317
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	500	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	329	4 405
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	272	50
TOTAL I	2 691 287	2 530 188
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	826 027	775 382
Aides financières		10 856
Impôts, taxes et versements assimilés	25 602	23 511
Salaires et traitements	848 011	805 584
Charges sociales	346 713	317 918
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	116 532	123 490
Dotations aux provisions	899	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	14 395	1 307
TOTAL II	2 178 178	2 058 048
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	513 109	472 139
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	68	
Autres intérêts et produits assimilés	12 867	15 722
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	12 935	15 722
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 130	6 137
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	6 130	6 137
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	6 805	9 585

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	519 914	481 724
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		8 334
Sur opérations en capital		71 258
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		79 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		73 124
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		73 124
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		6 468
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 897	2 868
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 704 223	2 625 502
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 186 206	2 140 177
EXCEDENT OU DEFICIT	518 017	485 325
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR IMAA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation I.M.A.A. est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1091.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 720, route des Drônières – 74350 CRUSEILLES

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations regroupées autour de 2 pôles :

- AERONAUTIQUE :

BAC Pro Aéronautique Systèmes, BAC Pro Aéronautique Avionique, en 1, 2, 3 ans.

MC Maintenance Aéronautique Avions à Moteurs à Turbines, ou Moteurs à pistons, MC Avionique, MC Hélicoptères Moteurs à Turbines.

Formation Continue Adultes Aéronautique Modulaire

- AUTOMOBILE :

BAC Pro Maintenance des Véhicules – Option A : Voitures particulières

BTS Maintenance des Véhicules – Option A : Voitures particulières

pour des Jeunes et Adultes, alternants sous Contrat de Professionnalisation, ou Contrat d'Apprentissage, et stagiaires de la Formation Continue, ou dans le cadre de conventions internationales pour des élèves et stagiaires étrangers.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 1 820 M², dont 750 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, ainsi qu'un hangar sur l'aéroport de Meythet, avec avions et hélicoptères dont certains sont des supports pédagogiques, et d'autres des appareils d'entraînement/formation en vol, et d'autre part un atelier automobile à Cruseilles, tous équipés de matériels récents.

La MFR s'appuie sur un effectif de 18.16 équivalents temps pleins dont 15.50 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire

- de la Région AURA,
- du Département de Haute-Savoie,
- de l'OFPC, du CFPT, de l'UIG et du CEP, organismes aéronautiques du Canton de Genève, Suisse
- du GIPAG et du GIFAS en France,
- et également partie prenante de l'Aero-Cluster en cours de mise en place en Région Rhône-Alpes,
- ainsi que des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2024, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2026 par le Conseil d'Administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

- * Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,
- * Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,
- * Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,
- * Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- | | |
|---|---------------|
| - Constructions, | 40 ans |
| - Agencements et installations, Outillages, Véhicules | de 5 à 15 ans |
| - Mobilier et Matériel de bureau et informatique | de 3 à 5 ans |

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Néant

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>12.98</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>3.88</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR IMAA

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	106	5%	53	3%
Etat, Collectivités locales, étab.pub		0%		0%
Entreprises : via OPCO	1 706	87%	1 672	94%
Particuliers	155	8%	60	3%
Sous total I	1 967	100%	1 785	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes		0%		0%
Etat		0%		0%
Régions		0%		0%
Autres collectivités territoriales		0%		0%
Sous total II	0	0%	0	0%
Autres organismes de formation	57	9%	48	7%
Autres ressources	577	91%	606	93%
Sous total III	634	100%	654	100%
Total des ressources	2 601	100%	2 439	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	2 446	94%	2 379	98%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	155	6%	60	2%
Insertion sociale				
Total	2 601	100%	2 439	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	652 572	485 325			1 137 897
Excédent ou déficit de l'exercice	485 325	(485 325)			
Situation nette	1 137 897				1 137 897
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	317 445			29 722	287 723
Provisions réglementées					
TOTAL	1 455 341			29 722	1 425 619

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	31 589	899		32 488
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	31 589	899		32 488

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	329 107 209	3 730	329	110 939
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	107 538	3 730	329	110 939

TOTAL GÉNÉRAL	139 127	4 629	329	143 427
----------------------	----------------	--------------	------------	----------------

Immobilisations

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	6 944		938
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 944		938
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	1 044 948		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	641 478		22 949
Installations techniques et outillage industriel	679 779		29 605
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	43 304		18 179
Matériel de bureau, informatique et mobilier	254 369		3 598
Emballages récupérables et divers	99 674		1 668
Immobilisations corporelles en cours	50 472		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 814 025		75 999
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 279		68
Prêts et autres immobilisations financières	200		
TOTAL immobilisations financières :	2 479		68
TOTAL GÉNÉRAL	2 823 447		77 005

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			7 882	
TOTAL immobilisations incorporelles :			7 882	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre			1 044 948	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			664 427	
Install. techn., matériel et out. industriels			709 385	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			61 483	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			257 967	
Emballages récupérables et divers			101 342	
Immobilisations corporelles en cours			50 472	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			2 890 024	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			2 347	
Prêts et autres immo. financières			200	
TOTAL immobilisations financières :			2 547	
TOTAL GÉNÉRAL			2 900 453	

Amortissements

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	6 944	266		7 210
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 944	266		7 210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	767 920	16 185		784 105
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	419 449	24 690		444 139
Installations techn. et outillage industriel	575 294	59 803		635 097
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	43 304	2 559		45 863
Mat. de bureau, informatique et mobil.	331 721	9 300		341 021
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 137 688	112 537		2 250 224
TOTAL GÉNÉRAL	2 144 632	112 802		2 257 434

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	266		
TOTAL immobilisations incorporelles :	266		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	16 185		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	24 690		
Installations techniques et outillage industriel	59 803		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	2 559		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 300		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	112 537		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	112 803		

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

TOTAL	383 839
-------	---------

Charges à Payer

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	133
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 916
Dettes fiscales et sociales	4 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	28
Autres dettes	94 400
TOTAL	121 511

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	4 465	74 632
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	4 465	74 632

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR I.M.A.A

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	200		200
TOTAL de l'actif immobilisé :	200		200
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	797 812	797 812	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	464	464	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	3 000	3 000	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	483 854	483 854	
TOTAL de l'actif circulant :	1 385 130	1 385 130	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 465	4 465	

TOTAL GÉNÉRAL	1 389 795	1 389 595	200
----------------------	------------------	------------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	228 140	34 557	122 811	70 772
Emprunts et dettes financières divers	2 350		2 350	
Fournisseurs et comptes rattachés	129 556	129 556		
Personnel et comptes rattachés	2 859	2 859		
Sécurité sociale et autres organismes	54 037	54 037		
Impôts sur les bénéfices	1 897	1 897		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 300	11 300		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 991	3 991		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	74 632	74 632		

TOTAL GÉNÉRAL	508 761	312 828	125 161	70 772
----------------------	----------------	----------------	----------------	---------------